

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**5 AOÛT 2013**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 5 août 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

André O. Robinson  
Marc Boucher  
Jocelyne Poitras  
Mario Lévesque  
Renaud Robinson

Est absent : Paul-Hébert Bernatchez

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Mario Lévesque, maire suppléant.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 2 juillet 2013
5. Acceptation des dépenses
6. MRC de La Haute-Gaspésie / Déclaration de compétence pour la gestion du service Internet Haute Vitesse
7. État du dossier du quai Est de Mont-Louis appartenant à transports Canada
8. Prolongement de l'ouverture du Chemin des Côtes – Anse-Pleureuse
9. Rapport annuel de la gestion de l'eau potable
10. Premiers répondants – Subvention de fonctionnement 2013
11. Cession d'une partie de terrain par Sébastien Thibeault - Avenue E
12. Tremblay Bois Mignault Lemay – Service Première Ligne
13. Divers :
  - a. CREGIM / Appel de projets – Programme de développement forestier
  - b. Parc Urbain Gros-Morne – Offre d'achat du terrain
  - c. Colloque FQM – maire
  - d. Formation ADMQ – Les élections municipales : Oui, mais en pratique!
  - e. Croix-Rouge Canadienne
14. Période de questions
15. Levée de la session

**3570-08-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par André O. Robinson,  
appuyé de Renaud Robinson,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

**3571-08-2013 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 2 juillet 2013 ;

Sur proposition Jocelyne Poitras,  
Appuyé de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

**3572-08-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée d'André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- |  |               |
|--|---------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de            | 23 522.14 \$  |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de              | 104 581.75 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 29 661.94 \$  |

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**3573-08-2013    COMPÉTENCE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE POUR LA GESTION DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE**

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités et des villes de son territoire relativement à la gestion du service Internet haute vitesse ;

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie juge nécessaire que les municipalités et villes se regroupent pour la gestion du service Internet Haute Vitesse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Boucher,  
Appuyé d'André O. Robinson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS se soumette à la compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie quant à la gestion du service Internet haute vitesse.

Proposition adoptée.

**PROLONGEMENT DE L'OUVERTURE DU CHEMIN DES COTES – ANSE-  
PLEUREUSE**

La demande est à l'étude.

**3574-08-2013    RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 est présenté au Conseil. Ce dernier a été déposé pour analyse le 13 juin via le PGAMR et a reçu l'approbation du MAMROT le 31 juillet 2013.

**3575-08-2013    PREMIERS RÉPONDANTS- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Jocelyne Poitras,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 :

Premiers Répondants de Mont-Louis	1 000 \$
Premiers Répondants de Gros-Morne	1 000 \$

QU'un rapport des dépenses de l'année 2012 soit déposé au Conseil.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants au poste 02 23000 970 pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**3576-08-2013    AVENUE E – CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN PAR SÉBASTIEN THIBEULT**

Considérant que Monsieur Sébastien Thibeault offre à la Municipalité une bande de terrain sur le lot 240-6 P de 40 pieds (12,192 m) de largeur sur toute la longueur du terrain ;

Considérant que les règlements d'urbanisme exigent une largeur de 15 mètres pour une rue secondaire résidentielle ;

Considérant que l'Avenue E est un cul-de-sac et que M. Thibeault ne s'engage pas à fournir l'espace requis pour la construction d'un rond-point (le rond-point ne peut avoir un diamètre inférieur à 28 mètres) ;

Considérant que la Municipalité ne peut prolonger les réseaux d'égout avant la réception d'une attestation d'assainissement du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs ;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe M. Thibeault que son offre ne pourra être acceptée tant que les exigences du règlement de lotissement ne seront pas respectées, soit :

Largeur de la rue de 15 mètres  
Rond-point sur le lot 240-6P ou transfert par le propriétaire d'un emplacement sur le lot voisin ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe M. Thibeault des restrictions imposées pour le prolongement du réseau d'égout.

Proposition adoptée.

**3576-08-2013 TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY – SERVICE PREMIÈRE LIGNE**

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée d'André O. Robinson  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis abandonne le renouvellement du Service Première Ligne au coût annuel de 1530 \$ + tx auprès de la firme Tremblay Bois Migneault Lemay.

Proposition adoptée.

**3577-08-2013 PARC URBAIN GROS-MORNE - OFFRE D'ACQUISITION DE TERRAIN**

Considérant que Louise Langlois offre à la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 51-A-31 au 30, rue Principale à Gros-Morne ;

Considérant que le terrain est offert pour une somme de 5000 \$ ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée d'André O. Robinson  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat de gré à gré d'une partie du lot 51-A-31 Rang 1, Canton Taschereau de Louise Langlois au coût de 5000 \$ ;

La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis affecte au paiement du coût de l'immeuble, des taxes si applicables et des frais inhérents à la transaction une somme de 7000 \$ en provenance du poste 59 15900 ;

QUE le maire suppléant et la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de l'immeuble pour et au nom de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis ;

QUE la Municipalité retienne les services professionnels du notaire Cécile Lacasse;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au Fonds Cartier Énergie Éolienne 59 15900.

Proposition adoptée.

**3578-08-2013 MANDAT DE BORNAGE – PARTIE DU LOT 51-A-31 ET PARTIE DU LOT 51-A-32, Rang 1, CANTON TASCHEREAU**

Considérant que la Municipalité acquiert une partie du lot 51-A-31, Rang 1, Canton Taschereau de Louise Langlois ;

Considérant que le lot 51-A-32 a été cadastré en 1957 avec la désignation de ruelle ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Jocelyne Poitras,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Christian L'Italien, arpenteur-géomètre pour délimiter l'emplacement et installer des bornes aux parties de lots 51-A-31 et 51-A-32.

La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis affecte au paiement des frais une somme de 2000 \$ en provenance du poste 59 15900 ;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au Fonds Cartier Énergie Éolienne 59 15900.

Proposition adoptée.

**3579-08-2013    FORMATION ADMQ – LES ÉLECTIONS MUNICIPALES : OUI, MAIS EN PRATIQUE !**

Considérant que l'ADMQ offre une formation sur les élections municipales le 28 août 2013 de 9h à 16h30 au RIOTEL – Percé ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de Suzanne Roy, présidente d'élection et Diane Gaumont, secrétaire d'élection à la formation de l'ADMQ au coût de 620,86 \$ ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, repas et déplacements.

Proposition adoptée.

**3580-08-2013    CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE "SERVICES AUX SINISTRÉS"**

Considérant que la Croix Rouge Canadienne – Québec offre à la Municipalité la possibilité de renouveler l'entente de service aux sinistrés pour une période de 3 ans ;

Considérant que la Municipalité doit s'engager à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2013-2014 : 0,15 \$ per capita
- 2014-2015 : 0,15 \$ per capita
- 2015-2016 : 0,15 \$ per capita

Sur proposition de Jocelyne Poitras,  
Appuyée d'André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement de l'entente de "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge canadienne – Québec ;

QUE le maire suppléant, Mario Lévesque et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Roy soient autorisés à signer l'entente de Services aux sinistrés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**3581-08-2013    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Renaud Robinson, appuyée d'André O. Robinson, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Mario Lévesque, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Mario Lévesque, maire suppléant (art. 116 du C.M.) atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Lévesque, maire suppléant